

Inscription 2015

Bulletin à découper et à renvoyer avec les droits d'engagement avant le 23 avril 2015 à :
TROGER Jérôme 14, rue Pierre et Marie CURIE 85540 Moutiers les Mauxfaits.

Tél : 02 51 98 99 83 - 06 83 95 62 76

Email : mmac@laposte.net Site internet <http://mmac.fr>

Course nature : 11 km challenge ERDF et challenge de Vendée
Trail : 20 km

NOM :

Prénom :

Licence FFA N ° :

CLUB et numéro de club :

Non licenciés : date du certificat médical : / /

Né le: / / . Sexe: F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail : @

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article

L. 231-3 du Code du Sport, que les participants :

sont titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ou triathlon compétition.

ou, pour les non adhérents à la FFA, sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Merci à tous de prendre vos dispositions.

Date et signature
(Responsable légal du mineur)



Réservé à l'organisation
N° de Dossard

Imprimé par nos soins

Moutiers les Mauxfaits 3^{ème} Trail du Troussepoil

Dimanche 26 avril 2015 À partir de 10h00

Départ à



Course nature de 11 km*

Course ouverte de Cadet à Vétérán départ 10h20

* Course comptant pour le challenge 

* Course comptant pour le challenge de Vendée



Trail de 20 km

Course ouverte de Junior à Vétérán départ 10h00

Organisation : Moutiers les Mauxfaits Athlétic Club



REGLEMENT 2015

« LE TRAIL DU TROUSSEPOIL »

Article 1 : Epreuves - horaires : Briefing : 9h50 pour toutes les épreuves

L'Association Moutiers les Mauxfaits Athlétic club organise le « Trail du Troussepoil » qui comprend :

1. Un trail découverte de 20 km de Juniors à vétérans : départ à 10h00 limité à 250 inscrits.
2. Une course nature de 11 km de cadets à vétérans : départ à 10h20 limitée à 250 inscrits. **Challenge de VENDEE et ERDF**

Article 2 : secrétariat

Ouverture du secrétariat 8h00

Clôture des inscriptions 20 minutes avant chaque départ

Nous ne garantissons pas les inscriptions le jour de la course (selon les dossards disponibles - nombre limité à 250 pour chaque course)

Article 3 : Itinéraires - sécurité

Départ et arrivée des Courses sur le site d'Indian Forest près de Moutiers les Mauxfaits.

Les parcours empruntent le territoire des communes du Bernard, du Givre et de Moutiers les Mauxfaits.

Le chronométrage sera effectué manuellement par des officiels.

Une assistance médicale sera assurée sur les parcours, du départ à l'arrivée.

Article 4 : Parkings - Services- Ravitaillements

Parkings et sanitaires Indian Forest .

Camping car possibilité de stationnement en autonomie la nuit de veille au camping municipal de Moutiers, lieu de départ de la marche et à 700 m du départ des courses.

Possibilité de déposer vos effets à la consigne sur le site du départ.

Douches & sanitaires au camping de Moutiers 700 m de l'arrivée.

Trail en semi-autosuffisance : 1 Ravitaillement sur la course nature et la marche.

2 Ravitaillements sur le trail découverte.

Article 5 : Classements - Podium

Course nature 11 km, podium aux 3 premiers F et H du scratch + 1^{er} Ca, 1^{er} V1, 1^{er} V2, 1^{er} V3 et 1^{er} V4 (F et H).

Trail découverte 20 km, podium aux 5 premiers F et H du scratch + 1^{er} V1 , 1^{er} V2 , 1^{er} V3 et 1^{er} V4 (F et H).

Marche et Marche Nordique pas de classement.

Article 6 : Récompenses

Remises des résultats et récompenses à partir de 12h30 Indian Forest.

Lots : Tee-shirt technique à tous les arrivants de la course nature et du trail découverte.

Article 7 :

Les coureurs & marcheurs doivent respecter le code de la route sur les secteurs ouverts à la circulation.

Article 8 : droit à l'image

Tout coureur participant au «trail du Troussepoil» autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 9 :

Les sportifs sont les premiers garants de leur propre sécurité. En cas de non respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 10:

Les organisateurs s'engagent dans une démarche écologique et demandent aux participants : de respecter la nature et les propriétés empruntées, de ne jeter aucun déchet, aucun emballage. Les coureurs qui abandonneront des déchets en dehors des zones de ravitaillement pourront faire l'objet d'une disqualification.

Article 11 :

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 :

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la F.F.A. Les organisateurs de cette épreuve déclinent toute responsabilité en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Article 13 :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de la charte du trail disponible sur notre site internet : <http://mmac.fr> et en accepte toutes les clauses, sous peine de disqualification.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au « Trail du Troussepoil » auprès de AIAC n°Z157020.002R.

Il incombe aux participants (hors licenciés de la F.F.A) de souscrire une police d'assurance individuelle accident).



Une réduction de 10% sur l'entrée au parc vous sera accordée sur présentation du dossard.

Restauration :

Possibilité de se restaurer sur place

Hébergement :

Les cahutes nichées Indian Forest.

TARIFS : ordre M-M-A-C

Courses	Licencié FFA/FFTri		Non-licencié	
	Avec réservation	Sur place	Avec réservation	Sur place
Course nature 11 km Départ 10h20	7.00 €	12.00 €	10.00 €	12.00 €
Trail 20 km Départ 10h00	9.00 €	14.00 €	12.00 €	14.00 €

TRAIL DU TROUSSEPOIL Description :

*Basé sur le site du parc de loisirs d' Indian Forest, au cœur du Bois Lambert, route de La Tranche-sur-mer, à Moutiers-les-Mauxfaits, ce trail vous offre 90% de nature pour 10% de transition sur de petites routes communales. Deux circuits, de 11km et 20 km, qui franchiront plusieurs fois le cours d'eau au nom évoquant une légende moyenâgeuse : **le Troussepoil**. Après avoir sillonné les sentiers variés des communes de Moutiers-Les-Mauxfaits, du Givre et du Bernard, le dernier tiers du parcours vous plongera au creux des chemins ombragés du Bois Lambert et sur les berges de l'étang de Pilorge.*

Intermarché
contact

CA
ATLANTIQUE
VENDEE

Le bon sens
a de l'avenir